

## DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES **DU PAYS BEAUME-DROBIE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202212-179

Du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Ribes, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean Marc, LACOUR Gladie, ROUSTANG Yves, LAPORTE Jean Pierre, CARRIER Martine, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, MOZZATTI Albert, ALLANO Marie Claude, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, AUDIBERT François, PRAT Eric, CHABANE Francis, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PIOLAT Didier (pouvoir de Carole LASTELLA), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), LACOUR Gladie (pouvoir de PLANET Olivier), DEFFREIX Christophe (pouvoir de AUZAS Vincent), MARCHAL Yannick (pouvoir de POUGET TIRION Dominique), DUCLOUX Sébastien (pouvoir de COULANGE François), AUDIBERT François (pouvoir de BALAZUC Christian), CHABANE Francis (pouvoir de SALEL Matthieu), DUCROS Loïc (pouvoir de CHOTIN Marie Hélène).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 29

Pouvoir : 9

Date de la convocation 6 décembre 2022

A été élu secrétaire : GONTIER Philippe

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

## OBJET : DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ANCIEN COLLEGE A JOYEUSE

Pour avancer en phase opérationnelle de la restructuration de l'ancien collège, le Président rappelle qu'il convient de choisir le maître d'œuvre. Le programme des travaux de la phase 1 est estimé à 1 500 000 € HT. Suite à la consultation en MAPA, 4 offres ont été reçues. En application des critères de la consultation, l'analyse des offres donne le classement suivant :

N°1 : Groupement Fabre Architecture / BETEBAT / Eurométrés / Coste / Echologos

N°2 : Groupement Esteve & Dutriez / BET INSE / SALTO / SOVEBAT

N°3 : Groupement KYPSELI / TEXUS / SOVEBAT / ICS / ADUNO / BEAUR / ORFEA

N°4 : Groupement Atelier 2AI / BETEBAT / Eurométrés / Kalisaya / Antares / Acousphère

Le Président propose à l'assemblée d'attribuer le marché au groupement arrivé en tête du classement, sous réserve que le candidat ait produit, dans les délais imposés par la Communauté de Communes, les justificatifs administratifs requis par le code de la commande publique et éventuellement manquants à leur candidature.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (contre PANTOUSTIER Brigitte, LACOUR Gladie, CHASTAGNIER Geneviève, PLANET Olivier, WALDSCHMIDT Pascal, abstention PRAT Eric), décide de :

**Attribuer** le marché de maîtrise d'œuvre au groupement arrivé en tête du classement des offres et composé des entreprises suivantes :

- FABRE Architecture environnement, architecte, mandataire du groupement
- BETEBAT (BE Structure)
- EUROMETRES (BE Economiste)
- COSTE : Fluide (BE Thermique – Ventilation)
- ECHOLOGOS (BE acoustique)

**Acter** le taux de rémunération de 8,90 % du maitre d'œuvre attributaire du marché  
**Autoriser** le Président à signer les pièces du marché  
**Charger** le Président de la mise en œuvre de la présente décision

*Fait et délibéré à Joyeuse, le jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.**

**Christophe DEFFREIX**  
Président

**Philippe GONTIER**  
Secrétaire de séance

